

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT DE COLMAR

Nombre des membres du
Conseil Municipal

Elus : 15

En fonction : 15

Présents : 12

Procurations : 2

Excusés : 3

Absents : /

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE JEBSHEIM



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 OCTOBRE 2020 A 20H00**

Date de convocation : 02 octobre 2020

Membres présents : HENNY Joël, RIVET Pascal, LUYA Marie-Hélène, HABERKORN Raymond, BAINA Caroline, DELEPLANQUE Guillaume, HUGLIN Michel, HUSSER Henri, PELLETIER Virginie, PEROTIN Stéphane, RITZENTHALER Laurence, OBERLIN Elise

Membres excusés : KLOEPFER Jean-Claude (ayant donné procuration à PEROTIN Stéphane), NEU Suzel (ayant donné procuration à PELLETIER Virginie), HUG Régine

Membres absents: -/-

Monsieur Joël HENNY, Maire, accueille l'assemblée, après avoir constaté que le quorum est atteint pour valablement délibérer, il ouvre la séance à 20h08.

Il précise que M. KLOEPFER Jean-Claude a donné procuration à PEROTIN Stéphane et que NEU Suzel a donné procuration à PELLETIER Virginie.

L'ordre du jour est le suivant :

- **Ouverture de séance**
- Communications
 1. Désignation d'un secrétaire de séance
 2. Approbation de la séance du 30 juillet 2020
- **Affaires courantes :**
 3. Constitution de la commission d'appel d'offres
 4. Déclassement d'une parcelle du domaine public
 5. Cession de terrain communal section 06
- **Affaires du personnel :**
 6. Renouvellement du contrat CUI en cours
- **Affaires intercommunales:**
 7. Maintien de la compétence Plan Local d'Urbanisme au niveau communal
 8. Approbation de la demande d'adhésion au syndicat pôle Ried Brun – collège de Fortschwihr des communes d'Urschenheim et de Durrenentzen pour la compétence périscolaire
- Divers

• Communications

- La Commune vient d'apprendre le décès de Monsieur Serge FAUST le 5 octobre dernier à l'âge de 95 ans. Ce dernier a été nommé citoyen d'honneur de la Commune en 2015. C'était un militaire du 1^{er} RCP ayant combattu à Jepsheim. Une carte de condoléance a été adressée à la famille.
- La 2^{ème} tranche des travaux de remplacement du réseau humide de la rue de Riedwihr a démarré ce lundi 5 octobre. Une 1^{ère} réunion de chantier a eu lieu. Le niveau de la nappe étant au plus bas, les travaux peuvent donc avancés dans les meilleurs délais.
- M le Maire informe le Conseil qu'accompagné de ses adjoints, il s'est déplacé à Pamiers au régiment du 1^{er} RCP dans le cadre de la St Michel. Ils ont été très bien accueillis par le régiment. Régiment qui est bien entendu la bienvenue en janvier prochain à Jepsheim dans le cadre des commémorations de la Libération.
- Cinq radars pédagogiques ont été installés aux entrées de la Commune depuis quelques jours. Le retour est d'ores et déjà positif. Par ailleurs le panneau électronique d'information a été livré. Il sera mis en place dans les prochaines semaines.

1. Désignation d'un secrétaire de séance : 28/2020

M. le Maire explique à l'assemblée que conformément à l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), lors de chacune de ses séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire.

Sur proposition de M. le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL AVEC

<i>Voix POUR</i>	<i>UNANIMITE</i>	
<i>Voix CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		

APPROUVE la désignation de Marie-Hélène LUYA en qualité de secrétaire de séance.

2. Approbation des séances du 30 juillet 2020 : 29/2020

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil municipal du 30 juillet 2020 a été adressé à l'ensemble des membres du Conseil. Il est soumis à approbation

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

<i>Voix POUR</i>	<i>UNANIMITE</i>	
<i>Voix CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 30 juillet 2020.

3. Constitution de la commission d'appel d'offres: 30/2020

Vu le courrier de M le Préfet en date du 16 juillet dernier nous informant qu'il déférait l'élection de la Commission d'appel d'offre du 2 juillet devant le Tribunal administratif en vue de son annulation

Vu la démission de l'ensemble des membres de la commission en date du 23 juillet 2020,

Vu l'annulation en audience du 24 septembre 2020 par la Tribunal Administratif de Strasbourg de l'élection de la Commission CAO du 2 juillet 2020

Il est rappelé les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Il est rappelé qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste,

Entendu les explications du Maire,

Une liste est présentée :

Titulaires : Pascal RIVET, Marie-Hélène LUYA, Raymond HABERKORN

Suppléant : Guillaume DELEPLANCQUE, Stéphane PEROTIN, Laurence RITZENTHALER

IL EST PROCEDE AU VOTE :

- Total des suffrages exprimés : 14
- Total des sièges à pourvoir : 3
- Quotient électoral : 4.666
- Nombre de voix pour la liste présentée : 14
- Sièges attribués à la liste présentée : 3

SONT ELUS membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) :

Président	Le Maire, Joël HENNY		
Membre titulaire	Pascal RIVET	Membre suppléant	<i>Guillaume DELEPLANCQUE</i>
Membre titulaire	Marie-Hélène LUYA	Membre suppléant	<i>Stéphane PEROTIN</i>
Membre titulaire	Raymond HABERKORN	Membre suppléant	<i>Laurence RITZENTHALER</i>

4. Déclassement d'une parcelle du domaine public : 31/2020

La parcelle 160 section 1 rue du Lieutenant Durrmeyer d'une contenance de 21ca est inscrite au domaine public de la commune. Compte tenu de sa situation et de sa contenance, cette parcelle de terrain ne présente aucune utilité pour le public.

Ainsi il est proposé de désaffecter et déclasser du domaine public communal cette emprise de terrain identifiée sur le procès-verbal d'arpentage 897 du 5 mars 2020, établi par M Jérôme ADOR, géomètre.

Ce projet n'ayant pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions ni de desserte ni de circulation, ce déclassement est dispensé d'enquête publique préalable.

Entendu les explications du Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

Voix POUR	12	
Voix CONTRE	2	<i>STEPHANE PEROTIN</i> <i>GUILLAUME DELEPLANCQUE</i>
ABSTENTION		

DECIDE de désaffecter et déclasser du domaine public communal l'emprise de terrain de 21ca situé 1 rue du Lieutenant Durrmeyer identifiée au plan ci-joint sous le N° 160

CHARGE le Maire de l'application de la présente décision, et l'autorise à signer tout document y afférant

5. Cession de terrain section 06 : //

Ce point est reporté à une séance ultérieure, des précisions étant demandées.

6. Renouvellement du contrat CUI (contrat unique d'insertion) en cours: 32/2020

Vu la délibération n°35/2019 du 24 octobre 2019 portant création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences

Vu les conditions de prise en charge, à savoir un taux d'aide de 90% sur 20 heures hebdomadaire

Considérant que l'agent embauché l'an passé donne satisfaction;

Considérant la charge de travail de l'équipe technique

Entendu les explications du Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

<i>Voix POUR</i>	<i>UNANIMITE</i>	
<i>Voix CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		

APPROUVE le renouvellement à compter du 15/11/2020 de ce contrat CUI dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences (PEC) pour une nouvelle durée de 12 mois sur une rémunération au SMIC et sur une durée hebdomadaire de travail de 28 heures

CHARGE le Maire de l'application de la présente décision, et l'autorise à signer tout document y afférant.

7. Maintien de la compétence Plan Local d'Urbanisme au niveau communal 33/2020

L'article 136 de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n°2014-366 du 24 mars 2014 (dénommée loi ALUR) prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale deviennent compétentes en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) à l'expiration d'un délai de trois ans après l'adoption de la loi.

Le transfert de cette compétence est automatique sauf en cas de vote contraire de 25% des communes représentant 20 % de la population dans les 3 mois précédant le terme d'applicabilité (soit entre le 27 décembre 2016 et le 27 mars 2017).

Puisque cette minorité de blocage s'est exercée, une clause de revoyure est instaurée et la compétence sera transférée à la prochaine élection du président, après renouvellement des conseils municipaux sauf si la minorité de blocage des communes s'exprime à nouveau 3 mois avant (soit entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020).

Entendu les explications du Maire,

Considérant que de nombreuses communes sont déjà très avancées dans l'élaboration ou la révision de leur document de planification locale, et qu'il est judicieux avant toute chose que chaque commune puisse aboutir à un Plan Local d'Urbanisme conforme avec la réglementation en vigueur,

Considérant la coopération existante et le partenariat entre la commune de Jepsheim et Colmar Agglomération, et ce, dans les domaines de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, et notamment pour élaborer ensemble une vision commune des enjeux transversaux et de mitoyenneté entre communes à l'échelle de l'agglomération,

Considérant que les élus municipaux et les maires représentent et constituent l'échelon institutionnel le plus pertinent et le plus à même de pouvoir élaborer puis décliner une vision et une stratégie de planification urbaine à l'échelle de leur commune et cela en toute responsabilité,

Considérant que l'espace intercommunal doit s'appréhender comme un espace intelligent de coopération issue de la volonté des maires,

Vu l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

<i>Voix POUR</i>	13	
<i>Voix CONTRE</i>	1	<i>Jean-Claude KLOEPFER</i>
<i>ABSTENTION</i>		

DECIDE de ne pas transférer la compétence Plan Local d'Urbanisme à Colmar Agglomération

CHARGE le Maire de l'application de la présente décision, et l'autorise à signer tout document y afférant

8. Approbation de la demande d'adhésion au syndicat pôle Ried Brun – collège de Fortschwihr des communes d'Urschenheim et de Durrenentzen pour la compétence périscolaire : 34/2020

Le comité syndical du pôle Ried Brun, par délibération du 24 septembre 2020, a donné son accord à l'adhésion des communes de Durrenentzen et Urschenheim pour la compétence périscolaire.

Conformément à l'article L 5211-18 du CGCT, à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur l'admission de la nouvelle commune. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Entendu les explications du Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

<i>Voix POUR</i>	UNANIMITE	
<i>Voix CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		

VALIDE l'admission des communes de Durrenentzen et Urschenheim pour la compétence périscolaire au syndicat pôle Ried Brun – collège de Fortschwihr

• Divers

- M le Maire informe le Conseil Municipal que par arrêté préfectoral du 6-8-2018, Colmar Agglomération a étendu ses compétences aux missions énumérées aux 3°,4°,6°,7°,9°,10°,11° et 12° du I de l'article L.211-7 du code de l'environnement. Depuis, les communes incluses dans le territoire de Colmar Agglomération ne sont plus membres à titre individuel au sein des syndicats mixtes de rivières de Haute Alsace mais par le mécanisme de

représentation de substitution.
Ainsi, M el Maire a proposé pour la Commune de Jebnheim Raymond HABERKORN comme délégué titulaire et Pascal RIVET comme délégué suppléant.

- Un compte-rendu des dossiers d'urbanisme est présenté au Conseil
- M KLOEPFER sollicite le Conseil Municipal pour demander l'honorariat ainsi que pour KLEIN Jean-Paul.

→ Le Conseil municipal ne souhaite pas se prononcer sur cette demande

Plus personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 21h20

**Le Maire,
Joël HENNY**



Table des matières des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 08 octobre 2020

➤ Ouverture de séance

1. Désignation d'un secrétaire de séance -----28/2020
2. Approbation des séances du 30 juillet 2020 -----29/2020
3. Constitution de la commission d'appel d'offres-----30/2020
4. Déclassement d'une parcelle du domaine public-----31/2020
5. ~~Cession de terrain communal section 06~~ ----- *point reporté*
6. Renouvellement du contrat CUI en cours -----32/2020
7. Maintien de la compétence Plan Local d'Urbanisme au niveau communal--33/2020
8. Approbation de la demande d'adhésion au syndicat pôle Ried Brun
– collège de Fortschwihr des communes d'Urschenheim et de Durrenentzen
pour la compétence périscolaire-----34/2020

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 08 OCTOBRE 2020

PROCURATIONS	Présence aux Délibérations	NOM, PRENOM, QUALITE	SIGNATURE
	Tous les points	M HENNY Joël, Maire	
	Tous les points	M RIVET Pascal, Maire adjoint	
	Tous les points	Mme LUYA Marie-Hélène, Maire Adjoint	
	Tous les points	M HABERKORN Raymond, Maire adjoint	
	Tous les points	M HUGLIN Michel, Conseiller Municipal	
	Tous les points	M HUSSER Henri, Conseiller Municipal	
	Tous les points	Mme RITZENTHALER Laurence, conseillère municipale	
	Tous les points	M PEROTIN Stéphane, Conseiller Municipal	
	Tous les points	M DELEPLANCQUE Guillaume, Conseiller Municipal	
	Tous les points	Mme BAINA Caroline, conseillère municipale	
	Tous les points	Mme PELLETIER Virginie, conseillère municipale	
Procuration à PELLETIER Virginie	Tous les points	Mme NEU Suzel, conseillère municipale	
	Tous les points	Mme OBERLIN Elise, conseillère municipale	
Procuration à PEROTIN Stéphane	Tous les points	M. KLOEPFER Jean-Claude, Conseiller Municipal	
	Tous les points	Mme HUG Régine, conseillère municipale	Excusée

